

Conseil Syndical du 25 novembre 2021

Ordre du jour dans la convocation en annexe.

Présents : Jean-Claude BENNERY, Denis FOURNIER, Claude LANCRENON, Bernard LELEU, Jérôme RICOU, Guy TOUCHARD, Olivier NIOCHE, Michel KLINGEMANN, Didier CHATELLIER, Françoise ABSOLU, Jean-Paul IMBAULT, Gerard DENIS.

Absents excusés : Jack NIOCHE (pouvoir à Guy TOUCHARD), Christophe DUPONT (pouvoir à Claude LANCRENON), Philippe BALIN (pouvoir à Claude LANCRENON), Stéphanie RAMETTE (pouvoir à Claude LANCRENON), Fernand GOURLOT (pouvoir à Gerard DENIS), Raphaël RAMETTE, Michel LECLERCQ

Participants à titre consultatif : Hugo LEPETIT (permanent de l'ASRL), Sylvain PINAULT (permanent de l'ASRL)

Claude LANCRENON en tant que président ouvre la séance à 18h30. Il remercie Jean-Paul IMBAULT pour sa première présence en tant que représentant de la ville d'Orléans.

Approbation du compte rendu du conseil syndical du 23 septembre 2021

Guy TOUCHARD demande à ce que soit rajouté à la suite du premier paragraphe sur la présentation de Michel NORMAND la note suivante :

« La slide 9/28 comporte une révélation inédite de mesurages effectués sur le Loiret depuis plus de 150 ans avec parfois la mise en évidences de changements tels que la diminution de 60% des débits à la confluence entre les années 1860 et 1980. »

Avec cette modification, le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

Retour sur les réunions du contrat territorial et de la CLE

Jérôme RICOU présente la première réunion du comité de pilotage du contrat territorial volet milieux aquatiques 2016-2020 (CTMA). Les actions de ce contrat se sont portées principalement sur le Dhuy, mis à part l'ASRL les différents acteurs sont satisfaits du démantèlement des ouvrages sur le Dhuy, ils reconnaissent cependant un échec vis-à-vis des plantations effectuées sur les berges après restauration. L'ASRL a souligné

l'importance de la réalisation d'un « Indice Poisson Rivière » post-travaux et que des zones d'assecs nombreuses sont présentes à l'étiage sur le Dhuy, élément non constaté dans le pré-bilan. Le reméandrage du Dhuy prévu au contrat n'a pas été réalisé et l'ASRL souhaite qu'il soit inscrit au prochain contrat en priorité. Le bureau d'étude, présent au comité de pilotage, a adopté une attitude passive vis-à-vis des déclarations des différents acteurs. Le président rappelle l'importance du travail technique réalisé par Bernard LELEU et Jérôme RICOU car l'ASRL est la seule voix contradictoire dans ces réunions et apporte donc un enrichissement des débats. Il souhaite aussi réaliser en partenariat avec le Brochet Olivétain, représenté par Didier CHATELLIER, un document prouvant la richesse piscicole du Loiret privé auprès des acteurs du CTMA et de la CLE. Françoise ABSOLU souhaite que la protection des pertes de Loire alimentant le réseau karstique soient protégées dès St Denis de l'Hôtel.

Claude LANCRENON présente ensuite le retour sur la dernière réunion de la CLE ayant pour principal sujet les Assises de la rivière Loiret, Si la réunion s'est montrée rassurante, l'ASRL doit rester vigilante sur plusieurs points dont notamment la suppression du site des Assises. La fiche 7 du site pose particulièrement problème car elle montre une vision erronée du fonctionnement de nos ouvrages hydrauliques et exagère fortement sur leurs impacts. Il a aussi été remarqué que les autres acteurs remettent en question la diversité piscicole du Loiret et que le risque de crue venant du Dhuy n'est pas assez pris en compte. Guy TOUCHARD attire l'attention des syndicats sur l'abaissement du déversoir de Jargeau qui pourrait avoir un impact sur les futures crues de la Loire vis-à-vis du Loiret.

Avancée des travaux du pont Cotelte

Guy TOUCHARD présente les travaux ayant eu lieu dans le cadre du changement de pont, il reprend l'historique comme décrit dans les documents « suivi des travaux du pont Cotelte » 1 et 2. Il attire l'attention des syndicats sur l'arasement des semelles de l'ancien pont, ces dernières n'avaient sûrement pas été prévues au contrat mais restent néanmoins une nécessité soulignée par l'ASRL auprès de la métropole dans de nombreux courriers. Claude LANCRENON précise que ce dossier a été pris au sérieux par la métropole notamment après l'envoi d'une lettre adressée directement au président. Des précisions sont en attente de la part de la métropole.

Point financier

Hugo LEPETIT présente la proposition d'augmentation des redevances riverains pour 2022 à l'aide du tableau suivant :

Droit fixe		
	2021	2022
Propriété individuelle	90.36 €	91.27 €
Ensemble pavillonnaire	45.18 €	45.63 €
Immeuble collectif	30.12 €	30.42 €
Droit au mètre linéaire		
0 à 25 m.	0.93 €	0.94 €
26 à 100 m.	0.70 €	0.71 €
101 à 500 m.	0.46 €	0.47 €
+ de 500 m.	0.29 €	0.30 €
Forfait linéaire	7.51 €	7.59 €

Après en avoir débattu le président soumet l'augmentation au vote. Elle est adoptée avec 16 voix pour et 1 voix contre.

Hugo LEPETIT présente ensuite la proposition de budget primitif 2022 suivante :

Fonctionnement					
Sens	Chapitre	Libellé Chapitre	Proposé	Prévu N-1 (BP+BS)	Prévision réalisation N-1
Charges	011	Charges à caractère générales	41 900,00 €	106 026,20 €	35 000,00 €
	012	Charges de personnel et frais assimilés	75 700,00 €	88 660,00 €	75 000,00 €
	023	Virement à la section investissement	6 000,00 €	2 732,99 €	2 732,99 €
	65	Autres charges de gestion courante	15 000,00 €	17 202,65 €	2 006,18 €
	67	Charges exceptionnelles	500,00 €	500,00 €	426,43 €
Produits	70	Produits des services, du domaine et ventes directes	130 100,00 €	129 500,00 €	125 000,00 €
	74	Dotations, subvention et participation	9 000,00 €	8 800,00 €	8 800,00 €
		Total Charges Fonctionnement	139 100,00 €		
		Total Produits Fonctionnement	139 100,00 €		

Investissement					
Sens	Chapitre	Libellé Chapitre	Proposé	Prévu N-1 (BP+BS)	Prévision réalisation N-1
Charges	21	Immobilisation corporelle	6 000,00 €	24 752,63 €	0,00 €
Produits	021	Virement à la section investissement	6 000,00 €	2 732,99 €	2 732,99 €
		Total Charges Investissement	6 000,00 €		
		Total Produits Investissement	6 000,00 €		

Après en avoir débattu le président soumet le budget primitif 2022 au vote. Il est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

Questions diverses

Claude LANCRENON précise qu'une réunion est prévue le lendemain avec la ville d'OLIVET et un bureau d'étude au sujet des bancs de sables présent à la confluence avec le Dhuy. Il informe aussi que 4 procédures sont en réflexions actuellement : gestion des niveaux, gestion de crise, astreintes, vigies. Il précise que ces procédures seront soumises au vote des syndics.

Gerard DENIS intervient et rappelle l'intérêt de remettre en marche le Ratodo notamment pour le bassin des Tacreniers, un budget a été prévu pour cela à hauteur de 6000€. Il faut aussi se renseigner sur la réglementation et les habilitations nécessaires.

Françoise ABSOLU informe les syndics que des cours d'hydrologie dispensé Nevila JOZJA vont avoir lieu à l'université du temps libre en début d'année et qu'elle invite tout le monde à y assister.

Le président lève la séance à 21h00.

Le président de séance
Claude LANCRENON

Le secrétaire de séance
Hugo LEPETIT



Secrétariat :
336 allée Sainte Croix
45160 OLIVET

☎ 02 38 66 47 44
contact@asrl.fr
www.asrl.fr

Le 03/11/2021

Mesdames et Messieurs les syndics

CONVOCAATION REUNION du CONSEIL SYNDICAL

Mesdames, Messieurs, Syndics de l'ASRL,

J'ai l'honneur de vous prier d'assister au conseil syndical de l'ASRL qui se tiendra

**Au Secrétariat de l'ASRL,
336 allée Sainte Croix à Olivet.
Le jeudi 25 novembre 2021 à 18 : 30.**

En cas d'empêchement, merci de retourner au secrétariat le pouvoir ci-joint, au bénéfice du Syndic de votre choix.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du compte rendu du conseil syndical du 23 septembre 2021**
- **Retour sur les travaux du pont Cotelle**
- **Retour réunions de la CLE et du Contrat Territorial**
- **Point financier (budget 2022)**
- **Questions diverses**

Le président,
Claude LANCRENON